



RECENSEMENT DES
DISPOSITIFS DE
SOUTIEN AUX
PROJETS DES CLUBS
ET DU CD 56



SOMMAIRE

TYPE D'AIDE	DIAPOS
1/ SOUTIEN AU DOMAINE SPORTIF TRADITIONNEL	3 à 7
2/ SOUTIEN AUX ACTIONS « SPORT POUR TOUS »	8 à 12
3/ SOUTIEN A L'EMPLOI	13 à 14
4/ SOUTIEN A L'EQUIPEMENT	15 à 16
5/ DISPOSITIFS LOCAUX DE SOUTIEN	17

N.B. : chaque diapositive renvoie à un ou plusieurs dispositif d'aide proposé par un financeur spécifique. Ces aides peuvent être cumulables.

1/ Soutien au domaine sportif traditionnel



FFvolley

Contact

developpement@volleybretagne.fr

Tel : 07 77 00 68 16

- **Aide au titre du « Projet Sportif Fédéral »** (ex CNDS territorial)
 - **Objectif** : Les actions financées doivent toutes concourir à l'augmentation du nombre de licenciés.
 - **Cible** : actions et projets de clubs et Comités sur plusieurs critères d'éligibilités*.
 - **Période** : demandes en avril 2020, financement fin d'été.

* = critères 2019, critères 2020 à paraître mais peu d'évolution

1/ Soutien au domaine sportif traditionnel

- Soutien aux Pôles Espoirs, Pôles France et Centres de Formation

- Soutien au « haut niveau »

> Pour les aides individuelles à la formation et l'insertion, voir le guide « infos pratiques »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE

Contact « haut niveau » :

Thierry.BOULONNOIS@jscs.gouv.fr

Tel : 02 23 48 24 30

1/ Soutien au domaine sportif traditionnel



Email : sport@bretagne.bzh

Tel : 02 90 09 17 87

[Infos dispositifs d'aides Région](#)

- [Aide au transport sportif](#)
 - > Pour le plus haut niveau national en championnat.
 - > Les **coupes de France sont éligibles pour le Volley** car la Coupe de France équivaut au Championnat de France pour les Cadets et Juniors
- [Aide à l'organisation de manifestation sportive](#)
 - > Soutien aux organisateurs de compétitions officielles de niveau national et international (championnats fédéraux, tournois, trophées...) organisées en Bretagne.
 - > Les demandes doivent être envoyées 3 mois avant la réalisation de l'événement.

1/ Soutien au domaine sportif traditionnel

- [Accès au sport de haut niveau](#)

- > Aide individuelle aux sportifs de Haut Niveau listés « Relèves »

- > Aide de fonctionnement aux structures d'accès au haut niveau :

- Les Pôles Espoirs (PE) des fédérations inscrites dans les Projets de Performance Fédéraux (PPF)
- Les clubs bretons labellisés par la Région « Voie d'Accession à l'Elite » (VAE) ou « Centre d'Entraînement et de Formation des Clubs Phares » (CEFCP)



Email : sport@bretagne.bzh

Tel : 02 90 09 17 87

[Infos dispositifs d'aides Région](#)

1/ Soutien au domaine sportif traditionnel

→ Les aides du département



- Aide aux associations sportives (selon nombre de jeunes, date limite de dépôt 01/04)
- Aide aux équipements sportifs (20% plafonné à 150 000 €)
- Aide aux manifestations sportives à caractère national / + de 500 participants / visant des jeunes. (Prise en charge de 10 à 15%)
- Aide aux Comités départementaux (selon nombre de jeunes)
- Aide aux centres de formation au haut niveau

Contact :

gwendoline.lepluart@morbihan.fr

02 97 54 81 94

2/ Soutiens aux actions « sport pour tous »

- Appel à projet « Journée Olympique / Fête du Sport »
 - **Objet** : création d'événement « sport pour tous » lors de la fête du sport
 - **Échéances** :
 - parution AAP 2019 > mai.
 - Fête du Sport 2019 > 22/23 juin
 - **Remarque** : l'appel à projet 2020 n'est pas encore publié au moment où nous rédigeons cette présentation



Contact :
caroline.delemer@jscs.gouv.fr

2/ Soutiens aux actions « sport pour tous »

- Appel à projet « acteurs socio sportifs »

- Objet :

- Sport et insertion (cohésion sociale)
- Sport et éducation (éthique collective)
- Sport et économie sociale et solidaire (enjeux de société)

- Spécificités : dynamisation des territoires, publics cibles (ZRR, QPV, handis, féminins), innovation, partenariats asso / collectivité / entreprise

- Période : dépôt des dossiers en septembre



Contact :

yacine.medjahed@agencedusport.fr

2/ Soutiens aux actions « sport pour tous »

→ [Le guide des aides du département](#)



- Aide aux actions à caractère sanitaire et social (fonctionnement et investissement).
- Aide aux actions des organismes œuvrant dans le domaine du handicap (projets innovants y compris dans l'animation à hauteur de 50% du coût plafonné à 20 000€).
- Soutien aux actions en faveur des personnes âgées.

Contact :

gwendoline.lepluart@morbihan.fr

02 97 54 81 94

2/ Soutiens aux actions « sport pour tous »



- [Appel à Projet FDVA 2](#)

Objet : projets innovants ou aide au fonctionnement de petites associations (moins de 2 ETP).

- [Appel à projet politique de la ville](#)

« Accès au sport » identifié parmi les axes prioritaire.

N.B. : pour les structures non bénéficiaires du CNDS.

Période : fin d'année

- Voir [ressources et dispositifs d'accompagnement](#)

Contact :

pierre-alexis.ponsot@morbihan.gouv.fr

02 56 63 71 56

2/ Soutiens aux actions « sport pour tous »



- **Conférence des financeurs Sport Santé (ARS, Départements)**
 - **Appel à projets « lutte contre la perte d'autonomie » :**
 - **Objet :** [Le cahier des charges 2019](#) fait figurer l'activité physique en priorité n°1 et porte une attention particulière aux projets visant les **territoires fragilisés**, associant les aînés dans leur conception et tenant compte des **inégalités sociales de santé**.
- **Le site bretagne-sport-sante.fr recense les activités physiques proposées aux personnes sédentaires ou atteintes de pathologies chroniques.**
 - Pour être répertorié : **adhérer à la charte SSBE** et labelliser son offre grâce à la qualification de vos **intervenants**.

Référente sport-santé :
Sophie.cha@jscs.gouv.fr
Tel : 02 23 48 24 20

3/ Soutiens à l'emploi



- **Région** : [aide au développement d'emploi associatif d'intérêt régional](#)
- **Etat** : [Parcours emploi compétences](#) (insertion)
- **Etat / ANS** : [PSF emploi](#) (ex CNDS)
 - Aides sur 2 ans à 12K€ par an. Consolidation : 6K€ puis 5K€
 - Période : 1^{ère} session début juin / 2^{ème} session septembre.
- **Etat / ANS** : [PSF apprentissage](#) (ex CNDS)
 - ➔ Pour [plus d'infos](#) sur les [aides à l'emploi et l'emploi en alternance](#)

3/ Soutiens à l'emploi

- Appel à Projet « groupements d'employeurs sport »



MINISTÈRE
DES SPORTS

> **Objet** : consolidation des modèles économique e
souplesse de trésorerie des groupements d'employeurs

> **Échéance** : septembre (2019)

➔ **INFO** : [Le CNOSF propose un outil en ligne](#) pour
vous aider à financer vos emplois, vos activités et
faire évoluer votre modèle économique.



4/ Soutiens à l'équipement

Aide à l'équipement (ex CNDS équipement)*

- **Objectifs** : favoriser la pratique féminine en accès libre + démarche éco-reponsable de rénovation d'équipement
- **Cible** : salles multisports, autres équipements sportifs, équipement sportifs scolaires, équipement en accès libre, matériel lourd pour pratique fédérale
- **Bénéficiaires** : associations éligibles au portage de projet
- **Période** : date limite en juillet

*à date les infos 2020 ne sont pas parues sur le site de la DRJSCS. Vous pouvez toutefois les trouver dans la [note de service de l'ANS](#)



4/ Soutiens à l'équipement



- **Equipement majeur d'une discipline**
 - > En lien avec le projet de développement de la Ligue, et en fonction de la faisabilité économique et financière du projet
 - > Soutien à hauteur de **20% des dépenses éligibles (plafond à 400K€)**.
 - > Aussi possible pour **4 équipements de dimension plus restreinte** mais équitablement répartis sur le territoire breton (1 équipement par département).

- **Equipements sportifs**
 - 5 niveaux d'équipement : intérêt national ou interrégional, équipements d'intérêt régional, équipements structurants de pays*, équipements sportifs des lycées et équipements spécifiques.

***Les équipements structurants de Pays** : aide aux projets d'équipements sportifs inscrits dans les 21 contrats de partenariat territoriaux

Email : sport@bretagne.bzh

Tel : 02 90 09 17 87

[Infos dispositifs d'aides Région](#)

5/ Dispositifs d'aides locales



→ Les dispositifs locaux peuvent être étudiés sur demande